

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 42 (1901), p. 217-219

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1901__42__217_0

© Société de statistique de Paris, 1901, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

LES GRÈVES EN ITALIE. — La statistique des grèves est définie en Italie, pour l'année 1898, par les chiffres suivants :

Nombre	{ de grèves	256
	{ des grévistes	35 705
	{ des journées de travail perdues.	239 292

Motifs des grèves.

Demande	{ de réduction de durée du travail	12
	{ d'augmentation de salaire	113
Résistance	{ à une réduction de salaire	44
	{ à une augmentation de durée de travail	7
Autres causes	80

Résultats des grèves.

Succès des revendications	70
Échec des revendications.	68
Transactions.	118

LES GRÈVES EN GRANDE-BRETAGNE. — Les résultats des grèves et *lock-outs* survenus en 1899 dans le Royaume-Uni sont donnés par les chiffres suivants contenus dans le Rapport du *Labour Department* :

Nombre	{ de grèves	719
	{ d'ouvriers réduits au chômage	180 217
	{ de journées de travail perdues	2.516 416

Motifs des grèves (en pour 100 des ouvriers atteints directement par la grève).

Demande	{ de réduction de durée du travail ou résistance à une augmentation de durée	
	{ du travail.	2,8
	{ d'augmentation de salaire	63,7
Résistance	à une réduction de salaire	4,9
Défense de la cause syndicale	9,6
Autres causes	19,0

Résultats des grèves (en pour 100 des ouvriers atteints directement par la grève).

Succès des revendications.	26,66
Échec des revendications.	43,66
Transactions.	29,15
Résultat inconnu.	0,53

LES GRÈVES EN FRANCE. — La statistique des grèves en France, pour l'année 1899, est définie par les chiffres suivants :

Nombre	{	de grèves	740
		d'établissements atteints	4 290
		de grévistes	176 826
		de journées de travail perdues.	3 550 734

Motifs des grèves.

Demande d'augmentation de salaire.	422		
Résistance à une réduction de salaire.	45		
Demande de réduction de la journée de travail	101		
Contestations } aux salaires	73		
relatives } à la réglementation du travail.	49		
Demande de suppression du travail aux pièces	19		
Contestations relatives aux règlements d'atelier	36		
Demande	{	de suppression des amendes	19
		de réintégration d'ouvriers congédiés.	58
		de renvoi de personnes	85
Retenues pour l'assurance et caisses de secours.	84		
Divers	18		

Résultats des grèves.

Succès des revendications.	180
Échec des revendications.	278
Transactions.	282

ASSURANCES OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1898, 22 130 caisses ont assuré 8 770 057 personnes; les dépenses qu'elles ont supportées ont atteint 169 313 386 marcs, dont 29 107 863 de frais médicaux, 22 011 200 de frais pharmaceutiques et 4 261 704 d'indemnités funéraires. Le nombre des jours de maladie a été de 53 201 173; les cotisations encaissées ont été de 143 363 149 marcs

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée, en 1899, à 18 604 124 personnes, dont 6 658 571 ouvriers industriels, 11 189 071 ouvriers agricoles et 756 482 ouvriers des exploitations d'État.

Les nombres d'accidents survenus en 1899 sont :

44 275 (42,2 p. 100) suivis d'incapacité de travail temporaire.			
51 240 (48,9 p. 100)	—	—	permanente partielle.
1 297 (1,2 p. 100)	—	—	totale.
7 999 (7,7 p. 100) suivis de mort.			

Total. . . 104 811

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés :

Ils ont motivé, en 1899, des dépenses dont le total s'élève à 90 760 269,11 marcs, dont : pour l'industrie, 62 049 668,34 comprenant 52 821 118,88 marcs pour frais de traitement et d'indemnités pécuniaires, 147 076,48 versés au fonds de réserve des corporations. 5 910 586,71 pour frais courants d'administration, 1 045 002,29 pour frais de mesures préventives et 677 058,39 pour frais de justice arbitrale.

3° *Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.* — En 1899, le nombre des pensions constituées par les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 108 434, dont 91 700 pensions d'invalidité et 16 724 pensions de vieillesse. Le nombre des pensions en cours au 31 décembre 1899 était de 530 141, dont 335 448 d'invalidité et 194 693 de vieillesse. La valeur de la part des pensions incombant aux établissements régionaux d'assurance était de 56 983 767 marcs. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 141,57, dont 91,57 marcs à la charge de l'établissement d'assurance et 50 marcs à la charge de l'État. La valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 131,56 marcs, dont 81,56 marcs à la charge de l'établissement d'assurance et 50 marcs à la charge de l'État. La valeur totale des cotisations encaissées s'est élevée à 118 303 793,84 marcs, celle des arrérages à 69 717 358,09 marcs. Les frais d'administration ont été de 7 891 653,20 marcs, dont 6,6 p. 100 des cotisations encaissées.

ASSURANCES OUVRIÈRES EN AUTRICHE. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1898, 2 908 caisses comptant 2 349 746 membres ont dépensé 20 083 572 florins, dont 3 185 385 pour frais médicaux, 2 263 822 pour frais pharmaceutiques et 10 480 107 pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 20 477 265; la valeur des recettes a atteint 21 516 290 florins.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1898, a été appliquée à 2 200 112 personnes, dont 1 651 040 ouvriers industriels et 549 072 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1898, au nombre de 20 976, se répartissent comme suit :

14 717 (70,2 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.
5 282 (25.1 p. 100)	— — permanente.
977 (4,7 p. 100)	suivis de mort.

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 12 064 881 florins, dont 6 117 127 représentent le capital des pensions et 4 792 987 les indemnités payées. Le montant total des cotisations a été de 10 215 298 florins, soit 4,64 florins par assuré.

FRANCE. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1898, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 3 151 175 fr.; elle s'élevait à 3 227 012 au 31 décembre 1899, soit une augmentation de 75 837 fr.

Les assurances collectives contractées, en 1899, par les sociétés de secours mutuels approuvées ont été de 78, comprenant 15 241 membres participants; la valeur des primes correspondantes a été de 103 297 fr. et celle des sommes déboursées de 80 648 fr.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 110 primes pour une somme de 72 504 fr. et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 46 623 fr. représentant 64 p. 100 des primes de l'exercice.

La Caisse présentait, le 31 décembre 1899, un excédent d'actif sur le passif égal à 296 111 fr., supérieur de 20 914 fr. à la valeur correspondante relative au 31 décembre 1898.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — 1° (Loi du 11 juillet 1868.) La Caisse d'assurance en cas d'accidents, fonctionnant sous le régime de la loi du 11 juillet 1868, a encaissé, en 1899, 5 563 fr. pour 920 cotisations, ce qui porte à 280 267 fr. la valeur des primes versées au nom de 43 481 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la Caisse jusqu'au 31 décembre 1899. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 82,16 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre moyen des personnes assurées annuellement est de 1 359. Le nombre des accidents relevés depuis l'origine de la Caisse est de 99, savoir : 26 suivis de mort et 73 suivis d'incapacité permanente de travail.

2° (Loi du 24 mai 1899.) La Caisse fonctionnant sous le régime de la loi du 24 mai 1899 pour l'application de la législation sur les accidents du travail, a reçu la souscription de 792 contrats, dont 75 pour machines agricoles. Le chiffre présumé de salaires afférent aux 717 contrats industriels était de 20 255 684 fr.; le total des primes provisoires annuelles était de 338 800 fr. Les primes définitives pour les contrats agricoles atteignaient 4 296 fr. Du 1^{er} juillet (date d'entrée en vigueur de la loi nouvelle) au 31 décembre 1899, les recettes avaient été de 254 138 fr. et les dépenses de 2 603, d'où un excédent de recettes de 251 535 fr.